



water, wellness & fun.

CONDITIONS GÉNÉRALES CONTRAT DE MRCHÉ

4. FRAIS ET EXCLUSIONS

Sont à la charge de l'ACHETEUR :

- Toutes les charges indiquées, sans exception, dans le présent contrat et ses annexes.
- L'Acheteur donnera à l'Entrepreneur toutes les informations relatives aux œuvres visées au point 2) utiles à leur réalisation d'une manière conforme aux exigences.
- Toutes les formalités concernant l'obtention des autorisations prévues par les lois en vigueur en ce qui concerne l'usage auquel la piscine sera destinée par l'Acheteur, devront être effectuées seulement par l'Acheteur, exclue toute responsabilité en propre de l'Entrepreneur.
- L'Acheteur, en outre, procédera à ses propres frais, à la clôture de chantier pour garantir la sécurité de marchandise, matériel et équipement qui y sont déposés, et à fournir un endroit sec et pourvu d'une appropriée serrure à clé par dépôt de d'engins, appareils électriques et objet de valeur.

L'obligation de garde par l'Acheteur subsiste pour la conservation des structures en attendant d'être définitivement mises en place et installées.

L'Acheteur, qu'il est gardienne des précités artefacts, tiendra indemne à part entière l'Entrepreneur pour la perte ou la détérioration des artefacts et des équipements présents dans le chantier.

L'Acheteur s'assurera de la mise en œuvre dans le chantier des dispositions anti-incendie et aussi des dispositions pour la sécurité des travailleurs et pour la protection environnementale pendant la période de la mise en œuvre des travaux, ainsi que l'installation de l'éclairage temporaire et la signalisation de chantier et tout ce qui prévoit conformément aux dispositions du D. Législatif 81/08 et ses mises à jour.

L'Acheteur doit livrer à l'Entrepreneur (si nécessaire ou prévu) une copie du Plan de Sûreté et Coordination du chantier et toute autre indication prévue par les lois en vigueur en matière de sécurité dans les 10 (dix) jours suivant la signature du contrat. L'Acheteur livrera à l'Entrepreneur la documentation nécessaire pour procéder au projet exécutif des installations (plans, relief, relation géologique, sigma terrain, etc.) et toute autre documentation rédigé en langue italienne dans les 10 (dix) jours suivant la signature du contrat, outre la copie du permis de construire/autorisation et/ou permis de construire dans le même terme de 10 jours suivant la signature du contrat.

Sont toujours à la charge de l'ACHETEUR (et pas compris dans le prix):

- Travaux de construction, assistance à paroi, excavation, remblayer, crevaisons local technique ou piscine pour passages des tuyauteries et suivant restauration avec des matériaux appropriés;
- Déchargement des matériaux, leur mouvement en chantier, les grues ou autres moyens de soulèvement et les échafaudages en cas de besoin;
- Charges du transport et élimination matières finales, cartons, boîtes/pot de glue fini, divers plastique, y compris chargement et transport en décharge publique;
- Accès appropriés pour matériaux et moyens de transport;
- Mise à la masse des installations électriques de la piscine, local technique incluse;
- Fixation avec béton des boulons de fixation d'échelles, tremplins, rampes;
- Préd disposition dans le local technique: rejet, alimentation électrique, aqueduc, ventilation;
- Remodelage des sols environnantes la piscine, drainages latérales, et ouvrages s'y rapportant, protection des canalisations par la terre excavée, etc.. ;
- Pratiques anti-séisme si nécessaire;
- Impôt, taxes et contributions de toutes sortes, marques, etc.. ;
- Autres charges fiscales éventuels;
- Matériaux non décrits dans l'offre annexée sous A si éventuellement nécessaires;
- Plan de Sûreté et Coordination (PSC);
- Nomination du responsable des travaux et Direction du chantier;
- Nomination du Coordinateur pour la conception et l'exécution des travaux;
- Conception environnementale et architecturale;



water, wellness & fun.

GENERAL CONDITIONS PROCUREMENT CONTRACT

- Planchers et revêtements extérieurs cuve;
- Fourniture des services du chantier, y compris énergie électrique, eau et drainages des chantiers à un maximum de 25 mètres du point de travail;
- Connexion de l'eau à la réseau d'installations de filtration;
- Connexion drainage filtres/débordement bassin de compensation à le réseau d'égouts;
- Raccordement et connexions plomberie et de chauffage;
- Ouvrages d'assainissement et de drainage;

Sont à la charge de l'ENTREPRENEUR:

- La fourniture des ouvrages indiqués à l'art. 2 du présent contrat et leurs annexes;
- La pose des matériaux fournis;
- L'adoption de toutes les règles de prévention des accidents à utiliser dans la pose des matériaux;
- La soumission au Plan de Sécurité et de Coordination e des dispositions mis en place par le Responsable des travaux, Coordinateur conception et Coordinateur exécution travaux;
- L'application au personnel des conditions salariales et réglementations des conventions collectives de travail en vigueur et le respect des dispositions d'assurance total du chantier, de responsabilité civile envers les tierces parties, choses et employés;
- Le nettoyage de la zone de pertinence (entendu comme application de la différenciation des déchets provenant du travail c/o zone à cela affecté par l'Acheteur, à exclusion de l'élimination des déchets).

Les parties conviennent d'ès maintenant d'appliquer, aussi à titre de dérogation à ce qui précède et en cas de conflit entre les normes, les exclusions et/ou les charges qui se révéleront spécifiés sur le devis (Annexe A) à considérer comme partie intégrante du présent contrat.